

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 JUILLET 2020

Etaient Présents 71 titulaires, 2 suppléants, 1 conseiller ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Rose Elisabeth LOPEZ, Marthe CLOT, Gérard LEPRETRE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Bernard UTHURRY, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Anne SAOUTER, Patrick MAILLET, Brigitte ROSSI, Jean-Maurice CABANNES, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Philippe GARROTE, Martine LARROUCAU, Jean CONTOU CARRERE, Dominique QUEHEILLE, Raymond VILLALBA, Emmanuelle GRACIA, Jean-Luc MARLE, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE

Suppléants : Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT, Anna POUDENS suppléante de Alexandre LEHMANN

Pouvoirs : Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Néant

RAPPORT N° 01-200717-ADM-**ÉLECTION DU PRÉSIDENT**

Rapporteur : Monsieur le doyen d'âge du Conseil Communautaire, M. Jean-Jacques BORDENAVE

M. Jean-Jacques BORDENAVE rappelle qu'en vertu de l'article L5211-2, le Président de la Communauté de Communes est élu par le Conseil Communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En l'absence de majorité absolue à l'issue du 2^{ème} tour, il est procédé à l'élection du Président à la majorité relative au cours d'un 3^{ème} tour.

En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Ceci exposé, le Président de séance propose de procéder dans les conditions rappelées ci-dessus à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Il propose que la benjamine de l'assemblée, Madame Ophélie ESCOT, soit désignée comme secrétaire.

M. Jean-Jacques BORDENAVE procède ensuite à l'appel des conseillers communautaires.

La condition de quorum, telle qu'elle est exceptionnellement posée par la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, modifiée par la Loi n° 2020-760 du 22 juin 2020, soit le tiers des membres en exercice étant atteinte, le Président procède à un appel à candidatures.

Les conseillers communautaires suivants se portent candidats à la Présidence :

- Bernard UTHURRY
- Daniel LACRAMPE

Le Président de séance propose enfin de désigner deux conseillers communautaires en tant qu'assesseurs chargés du dépouillement des votes. Monsieur David MIRANDE et Madame Anna POUDENS se portent volontaires.

Il est procédé au déroulement du vote : chaque conseiller communautaire ayant déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc à l'intérieur d'une enveloppe.

Au terme des opérations de dépouillement et à l'issue du 1^{er} tour de scrutin (cf. procès-verbal ci-joint),

Bernard UTHURRY ayant obtenu la majorité absolue est déclaré Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, et immédiatement installé.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 juillet 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY

Procès verbal de vote ELECTION DU PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-200067262-20200717-01_200717_ADM-DE

Ce jour, 17 juillet 2020, il a été procédé à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, chaque délégué du conseil ayant remis au doyen, président de la séance, un bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne	74
Bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37

M. Bernard UTHURAY	40 voix
M. Dominic LA CRANPE	33 voix
M..... voix
M..... voix

Résultats du 2^{ème} tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne	
Bulletins blancs ou nuls	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

M. voix
M..... voix
M..... voix
M..... voix

Résultats du 3^{ème} tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne	
Bulletins blancs ou nuls	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

M. voix
M..... voix
M..... voix
M..... voix

M. UTTORRY..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Fait à Oloron-Sainte-Marie le 17 juillet 2020

Le Doyen de la séance



Le Secrétaire de séance



Les Assesseurs


